

6. CONCOURS BLANC N°6

A. LES SAVOIRS

- 1. Résumez en quoi consiste la PMI.
- 2. Quelles sont les missions de l'aide sociale à l'enfance ?
- 3. Définissez « Pertinence des soins ou des actes ».
- 4. Que signifie DPC ?

B. LE TEXTE SUPPORT

Un extrait d'un article intitulé : « **Le service public de la petite enfance, une réussite française en danger** ».

Titre de l'extrait : « Chute du nombre de consultations ». Source : Journal le Monde Diplomatique Daté de février 2020.

L'auteur de l'article complet est Leïla Shahshahani, journaliste.

Un chapeau se trouve au début de l'article complet :

« Menace d'extinction de la protection maternelle et infantile, pénurie de pédopsychiatres, dégradation de la qualité de l'accueil en crèche... Dans le domaine de la petite enfance aussi, les appétits du commerce sont chaque jour davantage servis par les autorités. Une évolution qui compromet l'universalité du service public et favorise la surveillance des familles démunies. »

L'article s'appuie sur une enquête

Texte « **Chute du nombre de consultation** »

Remis en 2016 à la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, Mme Laurence Rossignol, le rapport de Mme Giampino a ravivé l'espoir de nombreux professionnels. Cette psychologue pour enfants et psychanalyste alertait sur les dérives d'une offre d'accueil qui renforçait les « attitudes commerciales ou consuméristes », et replaçait les besoins de l'enfant au cœur du débat : rythmes personnalisés, stabilité des liens et des lieux, professionnels qualifiés. Elle s'inquiétait de la standardisation des crèches face à des contraintes économiques ou sécuritaires, car « des lieux et des objets aseptisés génèrent des échanges aseptisés ». Début 2017, le gouvernement a fait paraître un texte-cadre national pour l'accueil du jeune enfant, assorti d'une charte, dans la lignée des préconisations du rapport Giampino. Le HCFEA a fait des propositions pour guider sa mise en œuvre. À la veille de la présentation de la réforme des modes d'accueil, le collectif Pas de bébés à la consigne s'inquiète d'une augmentation de l'accueil en surnombre, tant en crèche que chez les assistantes maternelles, ou de la possibilité de réduire la surface d'accueil par enfant de 7 à 5,5 mètres carrés dans les zones à forte densité de population. Enfin, l'objectif fixé par l'État de créer 30 000 « solutions d'accueil » d'ici à 2022, par des incitations financières à l'attention de tous les acteurs (publics, privés, associatifs) créant des places de crèche, apparaît bien loin du minimum de 230 000 places préconisé par le HCFEA.

Dès 2010, le psychosociologue Jean Epstein s'inquiétait de voir la France brader ce qui la plaçait depuis presque quarante ans « très largement dans le peloton de tête de ceux qui ont cru en la petite enfance ». Après la seconde guerre mondiale, en effet, passé l'urgence sanitaire, les apports de la psychanalyse et de la psychologie amènent à s'intéresser aux besoins psychiques et affectifs du tout-petit. Celui-ci devient une personne à part entière, traversée d'émotions et sensible à l'interaction avec son entourage. De lieux de garde les crèches deviennent progressivement, à partir des années 1980, des lieux d'accueil où s'invitent la dimension éducative et sociale, puis l'éveil artistique et culturel. Il s'y construit des projets pédagogiques, en lien avec les parents, notamment sous l'impulsion de l'Association des collectifs enfants parents professionnels (Acepp), à l'origine des crèches parentales, dans lesquelles les parents participent à l'accueil aux côtés de professionnels et au conseil d'administration. À la suite de la Maison verte de Françoise Dolto, les lieux d'accueil enfants-parents se multiplient. Autant d'acquis que beaucoup craignent aujourd'hui de voir s'effiloche ou disparaître.

Autre pilier fondateur de la petite enfance, la PMI, créée en 1945 et confiée aux départements en 1983, est en danger. Son rôle en matière de prévention médicale, psychologique et sociale est pourtant largement reconnu. La PMI est « victime d'une négligence institutionnelle collective », écrit Mme Michèle Peyron dans son rapport remis en mars au gouvernement. À moins d'un sursaut des pouvoirs publics, la députée prédit une « extinction » de l'institution dans la majorité des départements d'ici une décennie, avec le risque d'un « hyperciblage » sur les populations les plus vulnérables, à rebours du principe d'universalité. « L'État s'est trop désengagé », confirme la plate-forme Assurer l'avenir de la protection maternelle et infantile, qui regroupe quatorze associations, dont le Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI), qui alertent les autorités depuis 2011.

Une fois la mortalité infantile jugulée, les missions de la PMI ont été élargies : planification familiale, périnatalité, handicap, mineurs en danger, agrément et contrôle des modes d'accueil de la petite enfance. Les équipes reçoivent un nombre croissant de familles dans des situations d'extrême précarité, avec une dépense nationale « nettement à la baisse ». Le nombre de médecins a chuté de 7,7 % entre 2010 et 2015, les faibles salaires et le manque de reconnaissance du métier compliquant le recrutement. La PMI ne couvre plus que 12 % des besoins en consultations pour les 0 à 6 ans, et un tiers de la classe d'âge des enfants de moyenne section ne bénéficie pas du dépistage gratuit prévu dans le cadre du bilan de santé en école maternelle. La défenseuse des enfants, Mme Geneviève Avenard, s'inquiète de l'abandon « de pans entiers des actions de prévention primaire ». Le nombre d'enfants vus en consultation a chuté de 45 % entre 1995 et 2016, avec une situation très inégale selon les territoires.

Le rapport évoque la piste d'un transfert aux caisses d'allocations familiales (CAF) des missions de la PMI concernant les modes d'accueil, mais Mme Peyron met en garde : « Si le législateur décide, demain, de transférer cette mission à d'autres acteurs, on peut s'attendre à un déplacement du curseur en faveur de la production de places. (...) On ne peut pas exclure un impact défavorable sur la qualité de l'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant [EAJE], notamment à travers une optimisation plus poussée des taux d'occupation. » De quoi inquiéter un peu plus le personnel des crèches.

La situation n'est guère plus brillante dans les centres de bilan et de prise en charge des troubles psychiques et développementaux. Les centres médico-psychologiques de psychiatrie infanto-juvénile (CMP-IJ), les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) et les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) font face à une hausse continue de la demande, alors que les contraintes en matière de personnel menacent leur viabilité et que leurs moyens financiers n'évoluent pas en proportion des besoins, rapporte l'IGAS. Ces structures sont touchées de plein fouet par la pénurie de pédo-psychiatres qui affecte la France : leur nombre a chuté de 48 % entre 2007 et 2016, et quatorze départements en sont dépourvus. Le délai moyen d'attente pour un premier rendez-vous médical est de six mois, et jusqu'à plus d'un an par endroits, ce qui conduit des centres à refuser l'inscription de nouveaux enfants. Dans un département visité par l'IGAS, « huit enfants sur neuf pris en charge au CMP-IJ ne sont pas vus par le pédopsychiatre, faute de temps ». L'inégalité d'accès aux soins est consommée.

Professeur émérite de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'université de Paris, Bernard Golse rappelle que la médecine de secteur organisée dans les années 1970 autour des CMP portait l'« ambition démocratique formidable » de proposer aux habitants de chaque territoire une médecine de proximité, hors les murs, avec des équipes pluridisciplinaires : « Cette notion de secteur, que le monde entier nous a enviée, se perd dans l'économie libérale, faute de moyens à la hauteur. »

C. LE SUJET

Commentez l'extrait de l'article dont vous disposez :

- En vous appuyant sur ce que développe la journaliste Leïla Shahshahani, journaliste.
- En vous positionnant par rapport au développement de la journaliste.

D. LA PRÉPARATION DE LA RÉPONSE AU SUJET

- Étape 1. Rappel du sujet de l'exercice.
- Étape 2. Décryptage du sujet.
- Étape 3. Préparation de l'introduction Incluant :
 - Une problématique,
 - Le thème de l'article,
 - La thèse déterminant la position de l'auteur,
 - Le plan du texte.
- Étape 4. Préparation du développement.
- Étape 6. Préparation de la conclusion.

E. LA RÉDACTION DE L'ÉCRIT

Vous avez les éléments nécessaires pour rédiger dans votre copie -Pas de suggestion type.